

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Le 8 avril,
AESH en grève !**



L'intersyndicale nationale FSU, CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, SNALC, SNCL-FAEN et SUD éducation appellent les AESH à une journée de grève le jeudi 8 avril.

EN GRÈVE LE 8 AVRIL

- pour une revalorisation des salaires
 - pour l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
 - pour un véritable statut
- CONTRE LA PRÉCARITÉ !**

Les AESH dans une impasse...

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.

Les organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation préoccupante des AESH à tous les échelons.

L'exaspération, le sentiment d'abandon et la souffrance s'expriment partout et se traduisent par des mobilisations suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en œuvre des PIAL.

Il est urgent d'avancer !

**LES RENDEZ-VOUS
dans le département**

POURQUOI LES AESH DOIVENT-ILS ÊTRE ENTENDU-ES PAR LE MINISTÈRE ?

Des temps de travail incomplets et des salaires de misère

Malgré la promesse faite par le ministère d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets. La quotité de travail moyenne est de 60% dans les écoles et 65% dans les établissements du second degré. Ainsi une AESH travaillant 24 heures par semaine est rémunérée à hauteur de **760€ par mois**. L'INSEE fixe le seuil de pauvreté quand les revenus mensuels sont inférieurs à 885 euros (50% du niveau de vie médian).

Rémunéré-es à l'indice 332 lors du premier contrat, les AESH pourront au mieux espérer atteindre l'indice 363 qui est l'indice maximum de rémunération. Cela représente 31 points d'indice, soit **145 euros bruts** en perspective pour toute une "carrière" au service des élèves.

Des conditions de travail dégradées par les PIAL

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé les conditions d'exercice du métier. Les AESH sont désormais appelé-es à multiplier les accompagnements d'élèves et à intervenir dans plusieurs écoles et/ou établissements scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée.

Ces services partagés exigent plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement des élèves et conduisent à un saupoudrage.

L'administration ne fait que peu de cas de l'augmentation des déplacements, ni de l'affectation imposée sur des zones de plus en plus étendues.

Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés en conservant le même nombre de personnels !

Une mission toujours exercée sans véritable statut

Le ministère s'était engagé à avancer sur la reconnaissance de la professionnalité des AESH. De cette promesse n'est ressortie que la mise en place des AESH référents, ce qui ne correspond pas aux attentes portant sur la création d'un vrai métier, à la hauteur du service apporté aux élèves en situation de handicap. Et cela ne concerne que très peu d'AESH.

A défaut de l'existence d'un corps de titulaires visant à reconnaître la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les AESH sont condamnée-es à exercer **sous contrat**, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation.

On est encore très loin d'un véritable métier !

La colère et l'exaspération des AESH est légitime, le mépris a assez duré.

La précarité n'a pas sa place dans nos écoles.

Ensemble, exigeons un autre avenir pour les AESH !

A l'appel du SNUipp-FSU et de la FSU, soyons nombreux et nombreuses en grève le jeudi 8 avril, dans les manifestations et les rassemblements, et dans les AG pour construire les suites de la mobilisation !

